

Il faut se dépouiller de son déguisement; en fait qu'à la prison les sexes sont séparés, et passer la chemise des prisonniers.

Ce fut toute une histoire, le brave homme voulait absolument pas affliger les assistants de la vue de son architecture, et il fallut l'intervention des architectes pour le décider à... quitter ses derniers voiles et passer à la couche réglementaire.

Que les âmes sensibles ne s'affligent pas trop sur la paille humide du cahot des âmes pieuses veilleront à ce que son ordinaire soit tel qu'il ferait encore envie à beaucoup de braves pères de famille qui triment douze heures durant.

Et quand il sortira, les soins et les caresses dont l'entoureront ses paroissiennes lui auront vite fait oublier ce moment d'épreuve; à part lui, il se dira que, somme toute, les palmes du martyre sont pour rien sous Diocletien Clémenceau.

Faits Divers

HORS REGION

Le Crime de Gilly

L'ASSASSINAT D'UNE FILLETTE. — ARRESTATION DE L'AUTEUR PRESUME DU CRIME, DANS LE PAS-DE-CALAIS.

Charleroi, 24 novembre. — Il y a un mois environ, le bruit courut à Charleroi qu'une arrestation importante venait d'être opérée en France.

Aujourd'hui un nommé Maximilien Belle, qui présente les plus graves soupçons, a été arrêté au Palais de Justice de Charleroi, et sera extradité en France avec la France ayant été remplie.

On croit être l'individu qui, le 26 juin dernier, tua et assassina la petite Josephine Hérold.

Même résolu depuis plusieurs mois en France, à OURNAY, dans le Pas-de-Calais, où il était allé chercher du travail.

Il y fit la connaissance d'une nommée Léona Bertrand, femme mariée, originaire des environs de Comblain, commune où Belle avait habité longtemps. Belle dormait dans la même chambre que Léona Bertrand et son mari, mais dans une autre pièce.

Un jour, Belle, qui ne parlait jamais de biens, recut une lettre de sa femme, il se fit que, le lendemain, en s'habillant, le logeur laissa choir la lettre sur le plancher.

Léona Bertrand, poussée par la curiosité, ouvrit la lettre et fut étonnée et consternée en voyant le visage d'un homme. « Prends garde, car tu es soupçonné du crime de Gilly. Je crois que tu aurais mieux fait d'aller en Hollande. »

Léona Bertrand informa son frère et celui-ci, après quelques hésitations, déclara au juge d'instruction que Léona Bertrand avait écrit une lettre à son mari, le 26 juin, contenant une somme d'argent, la vue de laquelle lui avait fait perdre l'esprit.

Léona Bertrand ne parla pas tout d'abord, la présence du commandant Popovitch l'empêchant.

Mais, après le départ du logeur, Léona se rendit chez le procureur de la République de Charleroi et lui fit l'aveu de son terrible secret.

En ces temps, une lettre adressée par Belle à sa femme, dans la correspondance était surveillée et interceptée. Cette lettre contenait le passage compromettant : « Sois tranquille en ce qui concerne la journée du 26 juin. Toutes mes précautions sont prises, mon état est bien établi. »

Voilà du moins le récit qui a couru au Palais et que nous donnons, naturellement, sous les réserves d'usage.

D'autre part on nous assure que Belle ne fut pas le seul coupable.

Contrairement à ce qu'on croit, le 26 juin, reconstruisant l'assassinat, il a persisté dans ses dénégations.

Plusieurs femmes ont été reconnues, mais aucune n'ont pu être retenues pour le crime de Gilly.

L'assassinat continuera demain.

DRAME SANGLANT

Tragique désespoir pour une fiancée volage, Sang et alcool. — Revolver et navaja. Tentative de suicide.

Paris, 24 novembre. — Une scène d'effroyable sauvagerie s'est déroulée dans un débit de vins de la rue Traversière, provoquée une fois de plus par un délit alcoolique.

Le vrai dire, celui qui en fut le triste héros n'est autre qu'un jeune homme qui, passant malheureux de l'usage abusif de boissons alcoolisées, puisque, s'il faut en croire les renseignements que nous avons recueillis, il est devenu ivrogne par désespoir d'amour.

Emile Diaz, d'origine espagnole, mais venu très jeune à Paris, travaillait comme ébéniste chez un marchand de meubles du faubourg Saint-Antoine qui, parait-il, éprouvait son talent professionnel. Malheureusement il fit connaissance d'une jeune ouvrière de vingt ans dont il aurait souhaité vivement faire sa femme. Elle agréa ses avances et le mariage était fixé à la fin de la semaine, lorsque Diaz apprit avec stupéfaction que sa fiancée, abandonnant le domicile paternel, était partie avec un jeune terrassier nommé Eugène Gaubert.

A diverses reprises, Diaz qui était mis à la recherche de sa fiancée, tenta de venir au secours de sa fiancée, mais on put s'empêcher à temps pour éviter un malheur. Bientôt Diaz, cessant de chercher les occasions de rencontrer Gaubert, car il apprit que celle-ci avait failli épouser un autre, abandonna le terrassier comme elle l'avait quitté lui-même. Désormais, elle fut figure dans le désespoir des deux mariages qui ne sont autre que des volontiers d'exploitation des clients et des terrassiers.

TRAGIQUE

Ne parait-il pas... (Texte incomplet)

LE CRIME DE GILLY

Ne parait-il pas... (Texte incomplet)

DU SANG ! DU SANG !

— Evidemment. Diaz était ivre quand il se présenta chez moi, mais, à deux heures moins le quart du matin, je jugeai inutile, peut-être même dangereux, de le surcroire en lui refusant l'entrée de mon établissement, de toute façon, il ne pouvait séjourner qu'un quart d'heure, puisque nous sommes à deux heures. D'ailleurs, je connais Diaz, qui est un de mes clients ordinaires. Je lui ai versé un petit verre de vin blanc qu'il avala d'un trait, l'air égaré, mais comme il en redemandait, je fis la soubrette. Il n'insista pas et parut s'assoupir, le front sur la table.

Tout à coup, le voilà qui se dresse avec de grands gestes furieux.

— J'en ai assez, cria-t-il, tout cela finira dans le sang, l'alcool ne m'a pas servi bien le chagrin; je veux du sang, du sang !

Il répétait ces derniers mots avec une énergie sauvage qui, je vous le jure, donnait le chair de poule.

A tout hasard, je saisis mon revolver qui est toujours dans un tiroir à portée de main, mais j'avais à peine fait ce simple mouvement que je recevais, en pleine figure, le verre vide que Diaz avait devant lui. De mon front déchiré, le sang coula, m'aveuglant, alors je tirai au hasard, sans me rendre bien compte de ce que je faisais. Des cris de terreur s'élevèrent et deux clients qui causaient paisiblement à une table en achevant une partie de cartes s'enfuirent terrifiés.

LES SCANDALES REGIONALES

DE LILLE

Dans l'Intendance et au Recrutement

L'affaire de l'Intendance. — Les obscures du capitaine A... — Godefrein-le-Cynique. — Un homme à tout faire. — L'instruction sur les trafiquants de dispenses.

Nous nous étions engagé, près d'un employé de la famille à laquelle le capitaine A... s'est allié, de pas insister sur la vie d'un « bâton de chaise » que menait à Lille l'ancien subordonné du sieur Godefrein, et nous ne serions certainement pas revenus sur ce sujet si le « Progrès du Nord », dans une note d'une rare malveillance à notre égard, ne nous avait donné l'occasion de nous en occuper.

Le journal radical qui n'a eu son attention mise en éveil sur le scandale de l'Intendance que par nos publications, écrit « que nous accusions de façon excessive et injurieuse le capitaine A..., alors qu'il n'est pas la pour se défendre ».

Nous pouvons thésauriser plus d'indignation par nos publications que notre premier article sur le cas du capitaine A..., par lequel, le mercredi 21 novembre et que le capitaine A..., pouvait donc se défendre avant de mettre fin à ses jours.

Mais, déjà, le capitaine A... se savait perdu et il préférait se réfugier dans la mort... N'insistons pas.

Le « Progrès » dit encore que « tous les amis du capitaine A... protestent contre nos exagérations et l'ont prié de nous démentir ».

Quels sont ces amis ? Le « Progrès » pourrait-il nous en dire quelque chose ? Arrivent-ils d'anciens élèves du cadet, d'officiers des subsistances militaires, et marchant de vin ?

Quand le « Progrès » aura répondu à ces questions et nous qui n'avons pas en ce genre de choses, nous démontrons, avec des preuves abondantes, que nous n'avons « été ni excessif, ni injuste, mais au contraire très en-dessous de la vérité ».

Enfin, nous ne pouvons que nous féliciter de ce que le « Progrès » ait voulu employer les procédés dont se sert le « Progrès » à notre endroit, pour diminuer, devant l'opinion publique, un crime dont le seul crime serait d'avoir été ému par nos articles.

LES FUNERAILLES DU CAPITAINE A...

Hier matin, samedi, à neuf heures, ont eu lieu les funérailles du capitaine A... dont nous avons dit la fin tragique.

Un cortège nombreux d'officiers de la garnison d'Arras et d'amis des familles G. et L., parents par alliance du défunt a accompagné le corps du malheureux officier à sa dernière demeure.

On nous a affirmé — mais nous n'osons y croire — que le capitaine A... avait été victime d'un assassinat commis par un de ses assistants.

Si le fait est exact, c'est étonnant, car une condamnation venant inopinément de l'autorité militaire, se présente encore à l'heure actuelle, mais nous n'avons pas de preuves positives.

On nous a aussi dit que le capitaine A... avait été victime d'un assassinat commis par un de ses assistants.

Si le fait est exact, c'est étonnant, car une condamnation venant inopinément de l'autorité militaire, se présente encore à l'heure actuelle, mais nous n'avons pas de preuves positives.

TRIBUNE SOCIALISTE

L'indemnité parlementaire

Nous avons reçu de nos correspondants, depuis Lille, la lettre suivante :

Auriez-vous l'obligeance d'insérer les quelques lignes suivantes :

Dans les journaux se préoccupent de la question de l'augmentation de l'indemnité parlementaire et cela est logique puisqu'il s'agit de gros chiffres.

Depuis un certain temps déjà, les bureaux de la Chambre et du Sénat examinent la question.

Au Palais-Bourbon ont demandé le paiement de 12,000 francs.

Au Luxembourg on voulait 10,000, c'est ce qui fait que les bureaux se sont unis d'accord sur le chiffre de 15,000.

Certes, c'est une rétribution élevée.

Connaissant sa vie intime d'un être, nous savons que si la rétribution de neuf mille francs paraissait déjà excessive aux yeux des ouvriers qui gagnent pour un charbonnier de deux à quatre francs par jour, elle ne l'était pas pour certains, en raison des charges très lourdes que les députés ont à supporter, les électeurs ayant pris l'habitude de les transformer en véritables facteurs chargés de transmettre aux divers administrations toutes leurs réclamations ; et de ne pas créer une société ou de ne pas organiser une œuvre de bienfaisance, sans faire appel à leur concours financier. Il en résulte une dépense excessive à laquelle s'ajoutent les frais du double logement, de déplacements divers et les fameux vingt-cinq francs font trisité figure ; au point que des ouvriers non moins dévoués préfèrent reprendre leur ancienne profession plutôt que de solliciter le renouvellement de leur mandat.

Aussi aurions-nous compris un traitement d'indemnité de quelques milliers de francs, mais aller jusqu'à quinze mille, c'est beaucoup.

Les élus socialistes l'ont compris ainsi ; et s'ils ne sont pas intervenus à la tribune, c'est qu'ils ont voté CONTRE LE PROJET.

En outre dès que le vote fut acquis, ils ont pris la décision de remettre, au cas où les crédits seraient votés, une partie de cette somme à l'œuvre de bienfaisance, ce qui constituerait pour le prolétariat une possibilité d'action plus intense.

Et puisqu'il s'agit de l'indemnité parlementaire, nous tenons à relever en passant une grosse erreur que commet continuellement la Presse, quand elle dit qu'entre ces quinze mille francs les députés socialistes ont touché un traitement de 2,400 francs.

Il en est tout autrement.

Depuis quelque temps, les députés ont été entre eux une sorte de société mutuelle. Tous les mois, ils versent 15 francs sur leur traitement pour constituer une caisse commune jusqu'à 55 ans, ils puisent, sous forme de retraite, toucher quelques secours. Ces secours sont ce que les disponibilités de la caisse permettent qu'ils soient. Si les bénéficiaires sont nombreux, les secours seront minimes et dans le cas contraire il a été décidé que le maximum de la retraite serait de 2,400 francs. Mais, bien des années s'écouleront avant qu'elle atteigne ce chiffre et même les quatre premières années elle sera de zéro.

Enfin, comme c'est une caisse de retraite constituée bien qu'avec les versements des députés, c'est à tort qu'on la compte comme un avantage en plus de l'indemnité.

Sans vouloir diminuer en rien l'importance de la nouvelle indemnité votée, ajoutons à titre documentaire qu'il y a eu beaucoup de députés socialistes qui ont voté en faveur de la retraite supérieure à ce qu'elle sera au 1er janvier, si, après avoir voté le principe, la majorité du Parlement vote les crédits.

En tout cas, ce que nous pouvons affirmer c'est que les élus de notre organisation NE L'ONT PAS VOTÉ.

G. DELORY.

Informations Régionales

Les Scandales Militaires

DE LILLE

Dans l'Intendance et au Recrutement

L'affaire de l'Intendance. — Les obscures du capitaine A... — Godefrein-le-Cynique. — Un homme à tout faire. — L'instruction sur les trafiquants de dispenses.

Nous nous étions engagé, près d'un employé de la famille à laquelle le capitaine A... s'est allié, de pas insister sur la vie d'un « bâton de chaise » que menait à Lille l'ancien subordonné du sieur Godefrein, et nous ne serions certainement pas revenus sur ce sujet si le « Progrès du Nord », dans une note d'une rare malveillance à notre égard, ne nous avait donné l'occasion de nous en occuper.

Le journal radical qui n'a eu son attention mise en éveil sur le scandale de l'Intendance que par nos publications, écrit « que nous accusions de façon excessive et injurieuse le capitaine A..., alors qu'il n'est pas la pour se défendre ».

Nous pouvons thésauriser plus d'indignation par nos publications que notre premier article sur le cas du capitaine A..., par lequel, le mercredi 21 novembre et que le capitaine A..., pouvait donc se défendre avant de mettre fin à ses jours.

Mais, déjà, le capitaine A... se savait perdu et il préférait se réfugier dans la mort... N'insistons pas.

Le « Progrès » dit encore que « tous les amis du capitaine A... protestent contre nos exagérations et l'ont prié de nous démentir ».

Quels sont ces amis ? Le « Progrès » pourrait-il nous en dire quelque chose ? Arrivent-ils d'anciens élèves du cadet, d'officiers des subsistances militaires, et marchant de vin ?

Quand le « Progrès » aura répondu à ces questions et nous qui n'avons pas en ce genre de choses, nous démontrons, avec des preuves abondantes, que nous n'avons « été ni excessif, ni injuste, mais au contraire très en-dessous de la vérité ».

Enfin, nous ne pouvons que nous féliciter de ce que le « Progrès » ait voulu employer les procédés dont se sert le « Progrès » à notre endroit, pour diminuer, devant l'opinion publique, un crime dont le seul crime serait d'avoir été ému par nos articles.

Au Recrutement

BEAURAIN CONFRONTE AVEC LEMAN SE RECONNAIT COUPABLE DE DEUX FAUX — DE NOMBREUX TEMOINS SERONT INTERROGES INCESSAMMENT. — LES AFFAIRES DE LEMAN ETAIENT BONNES.

M. Delaig, juge d'instruction a confronté hier, dans son cabinet, le capitaine Beaurain avec l'architecte Lemman. Beaurain a reconnu avoir écrit deux faux en faveur de Lemman qui s'est vu exempté ainsi d'une période de 28 jours. Le second faux, qui a été écrit par Beaurain, est un acte de naissance fictif établi le 17, dont quinze pour Notteau et deux pour Beaurain. Le juge d'instruction a eu hier après-midi, avec le colonel Legris, une conférence au sujet de la question de la dispense de trois heures, et sur les suites de laquelle il se sentira fort discret. Nous avons pu néanmoins savoir qu'il avait été question des moyens à prendre pour éviter le retour de pareils faits. Le colonel Legris a, par ailleurs, déclaré que les affaires de Lemman, impossibles qu'il se renouvelent jamais.

LES TEMOINS

L'instruction de l'affaire est loin d'être close. Une centaine au moins de témoins n'ont pas été entendus encore. M. Delaig se rendra lundi et mardi à Roubaix où il interrogera une quarantaine de personnes qui ont servi de témoins à l'acte de recrutement. Mais, sans passer par l'intermédiaire de Lemman.

Se sont-ils adressés directement à Notteau et à Beaurain, ou bien ont-ils eu recours à d'autres fournisseurs de suris ? C'est ce que nous saurons bientôt.

Quant les témoins de Roubaix auront été interrogés, le juge d'instruction verra ceux de Lille et des environs, qui sont au nombre d'une soixantaine.

LES AFFAIRES DE LEMAN

Il paraît de plus en plus évident que Lemman ne se livrait pas aux petites opérations qu'il vaient maintenant la prison, dans le but de gagner de l'argent. Il avait d'autres ressources beaucoup plus régulières. En effet, son bureau d'architecte marchait parait-il fort bien. Il avait trois employés, et des papiers trouvés lors de la perquisition faite chez lui, il semble résulter qu'il gagnait au moins 300 francs par an.

Il paraît d'ailleurs qu'il ne se cachait nullement de faire obtenir des suris et des dispenses. Il en parlait ouvertement à ses amis et même à tout venant, considérant cela comme une chose très naturelle.

L'architecte, toujours souffrant de ses crises cardiaques, est encore à l'hôpital où il s'occupe de ses affaires. Sa femme vient en effet le voir tous les jours, et lui communique les lettres et les pièces intéressant les constructions qu'il avait commencées avant son arrestation.

Malheureusement pour lui, son principal employé vient de quitter ses bureaux et de s'installer à son compte, non loin de lui, dans la même rue.

Quelle que soit la solution de cette affaire, elle se traduira pour l'architecte Lemman, sinon par la ruine, du moins par d'importantes pertes pécuniaires.

Ajoutons que le bruit de sa mise en liberté prochaine, est absolument faux.

Un patron revolveriseur

A ROUBAIX

M. Edouard Lambert, directeur de l'usine Prouvost, lire sur les ouvriers qui viennent pour parlementer avec lui.

Nous devons revenir sur la façon plus que cavalière par laquelle un directeur de l'usine Prouvost avait accueilli les ouvriers en grève. Nous n'y reviendrons pas, car la chose n'a plus d'intérêt, après les événements qui se sont déroulés, hier matin.

Les tisserands réunis, vendredi, avaient décidé de se trouver, nous le lendemain

main à la porte de l'usine. Une délégation avait été nommée, elle avait pour mission d'exprimer de voir M. Lambert, le sous-directeur, le lui demander ce qu'il comptait faire, de le prier de quitter au plus vite son établissement ou ses estimations que sa présence était un motif de désordre.

Le rendez-vous avait même été fixé dans cette réunion, on se rencontrerait à 5 h. 15 devant l'atelier. On tenterait la persuasion d'empêcher de rentrer ceux qui, par extraordinaire, auraient des velléités de reprendre le travail, par la force, mais le directeur Lambert avec lequel on causerait.

LES OUVRIERS MENACES

M. Lambert, arrive, ordinairement, vers huit heures du matin à l'usine, mais, depuis le commencement de la grève, il a changé ses habitudes et on peut le rencontrer rue d'Em à des heures bien différentes. Chaque matin il change d'itinéraire et d'horaire. Ce n'est pas là l'indice d'une conscience tranquille.

Quand on va voir son arrivée, hier matin, à cinq heures et demie exactement, lorsqu'il se trouva inopinément en présence de trente ouvriers.

Du groupe formé par eux, se détachèrent aussitôt six personnes, hommes et femmes qui s'avancèrent de son côté. C'était la délégation.

En les apercevant, Edouard Lambert bondit sur le trottoir et, tirant un revolver de sa poche le braqua dans leur direction.

Si l'un de vous bouge, s'écria-t-il, je le tue.

Effrayés par cette réception, les ouvriers hésitèrent, n'osant plus avancer et le directeur en profita pour rebrousser chemin.

Au lieu de descendre par la rue d'Em, il s'engagea dans la rue Beaumont.

LE DIRECTEUR TIRE

Etant quelque peu revenus de leur émoi, les ouvriers, désireux avant tout d'avoir une entrevue avec un homme que, depuis quatre semaines, ils ne pouvaient même entrevoir, suivirent, tous les six, la même route que lui, pressant le pas pour le rattraper.

Il se trouva pas fait cinquante mètres dans la rue de Beaumont, que le directeur s'aperçut de leur présence. Il se retourna et alors un ouvrier s'avancant voulut lui expliquer le but de la démarche.

Il eut à peine commencé sa phrase que le directeur tira son revolver et tira deux coups de feu. Le directeur venait de tirer.

Profitant, pour la seconde fois, du mouvement de recul causé par la détonation, il prit sa course dans la direction de l'usine, le juste coté des travailleurs auxquels il venait de tirer.

INCIDENTS SIGNIFICATIFS

Il parvint jusqu'à cet abri après deux incidents qui nous indiquent qu'il était décidé à faire un mauvais coup.

Lancé à toute vitesse, il rencontra un jeune ouvrier de 19 ans qui venait rejoindre ses camarades au rendez-vous. Il se jette sur lui, le saisit par le bras, le revolver braqué, le menace et l'insulte.

Deuxième affaire. En arrivant devant l'Estaminet Lecerf, au coin des rues de Beaumont et Claude Lorrain, le directeur, absolument effrayé, renversa deux ouvriers dont l'un fut blessé. Dans sa course sardonienne, il allait se jeter sur elles ; mais il les aperçut, il les reconnut comme deux de ses ouvrières ; il braqua sur elles son revolver et menaça de faire feu.

Il se jeta sur elles, les saisit par le bras, les menace et l'insulte.

Deuxième affaire. En arrivant devant l'Estaminet Lecerf, au coin des rues de Beaumont et Claude Lorrain, le directeur, absolument effrayé, renversa deux ouvriers dont l'un fut blessé. Dans sa course sardonienne, il allait se jeter sur elles ; mais il les aperçut, il les reconnut comme deux de ses ouvrières ; il braqua sur elles son revolver et menaça de faire feu.

TENTATIVE D'ENLEVEMENT

Un journal capitaliste, grand ennemi de la classe ouvrière avait tenté, hier, l'enlèvement d'un directeur.

Nous venons de dire, en omettant peut-être l'évanouissement d'une femme au moment de la détonation, tout ce qui s'était passé. On voit ce qu'on peut croire de cette fameuse tentative d'enlèvement.

M. Delfel, commissaire du deuxième arrondissement, s'est occupé de l'enquête.

Le violent directeur déclare que son revolver contenait des cartouches à balle et qu'il n'avait simplement pour port d'arme prohibée.

Un chalutier coulé en rade de Dunkerque

Vendredi soir, vers 6 heures, le sloop auxiliaire « Narcisse », capitaine Rumsey, a été abordé par le chalutier anglais « Lady Olive », du port de Conchester, au large de Dunkerque, à environ quatre milles au Nord du feu flottant « Dyck ».

L'équipage du chalutier a été sauvé par le « Narcisse ».

Le capitaine et les marins du « Lady Olive » ont été débarqués hier après-midi, à Dunkerque où ils ont été recueillis au Seaman's Institute, sur l'intervention du Consul d'Angleterre.

Le « Narcisse », se rendait à Dunkerque avec un chargement de charbon. Il ne paraît pas avoir éprouvé d'avarie sérieuse.

VIANDE A FEU

Se reposer est bon ; ne pas s'épuiser serait mieux. Certains métiers sont durs à ce point que les quelques journées de répit ne peuvent compenser l'épuisement usure physiologique qui déprime et tue plus ou moins vite ceux qui ne peuvent appeler les martyrs de l'industrie.

M. Maurice Bonnet vient de publier une intéressante étude sur les ouvriers verriers — la viande à feu, comme ces malheureux se désignent eux-mêmes au congrès d'Albi.

Evoquer dans une atmosphère qui, à la grande des leurs, va jusqu'à 2,000 degrés, être contraint de regarder l'éclat blanc rouge du verre en fusion, souffler à pleins poumons dans la canne, d'être le verre gonflé et mortel.

Bien souvent, l'hémorragie cérébrale tue l'homme en une minute. Ou bien, certains ayant recu le coup de chaleur, deviennent fous. Au surplus, les tissus des poumons se détendent, se cassent, les poumons se désorganisent.

La canne passant de bouche en bouche sert de véhicule aux maladies contagieuses. Les salivaires de la canne, de 8 francs à 12 francs l'économat qui fait les avances sur le salaire, payé au mois, l'économat qui vend les denrées.

La femme elle-même travaille dans les verreries pauvre créature qui dès l'âge de treize ans affronte les abominables torques du coup de chaleur. En certains ateliers, elle font le même travail que les hommes, à moitié prix. Les enfants ont leur place dans ces ateliers. Les équipes de jeunes gens sont constituées, rigées, exploitées par de véritables gardes-chiourme.

Tous ces détails sont odieux ; pour les atténuer, pour sauver la viande à feu, que fera-t-on ? Un peu d'humanité, de l'hygiène, de la propriété, et surtout moins d'exploitation capitaliste.

Dernière Heure

LES INVENTAIRES

DANS LE DOUBS

Besançon, 24 novembre. — L'inventaire des églises de Courtenain et de Dremondant a été effectué ce matin sans aucun incident. Les opérations sont terminées dans le Doubs.

Une vingtaine d'arrestations ont été maintenues par certains nombre de condamnations, variant de trois à huit jours de prison, ont été prononcées pour outrages aux agents, rébellion ou voies de fait.

DANS LES CEVENNES

Mende, 24 novembre. — Le temps étant devenu plus favorable, une trentaine d'inventaires ont pu être effectués dans la Lozère.

A SAINT-JULIEN, commune de 650 habitants, située à 3 kilomètres de Bagnols-les-Bains, les autorités ont éprouvé des difficultés à accomplir leur mission. Le curé, malade, s'est fait remplacer par son vicaire, Gelu, entouré de nombreux vicaires, à six places, les bras en croix, devant la porte de l'église ; les gendarmes ont dû lever de force et refouler les manifestants pour permettre aux sapeurs du génie d'enfoncer la porte qui était solidement barricadée. L'inventaire a eu lieu ensuite, sans autre incident.

A SAINT-PRIVAT, dans l'arrondissement de Marvejols, la foule était houleuse et s'opposait à la résistance à la troupe. La porte de l'église était solidement barricadée que les sapeurs du génie ont dû enfoncer la porte de la foule. Les gendarmes ont dû lever de force et refouler les manifestants pour permettre aux sapeurs du génie d'enfoncer la porte qui était solidement barricadée. L'inventaire a eu lieu ensuite, sans autre incident.

Le commandant d'armes de Mende vient de recevoir du chef de la colonne qui s'est opérée à NARBONNE, dans l'arrondissement de Marvejols, un rapport signalant les difficultés éprouvées par le détachement du 15^e d'infanterie au cours de sa marche dans la montagne vers cette commune située à 1500 mètres d'altitude. Le détachement a dû se retirer, excessivement épuisé, la traversée du plateau d'Aubrac.

La crèche de neige, dont l'épaisseur était de trente centimètres atteignant sur certains points jusqu'à un mètre ; le commandant du détachement a dû faire rétrograder ses voitures sur Narbonne et les expédier à la gare de Mende, afin d'utiliser la route d'Alzoum à Narbonne qui lui était signalée comme libre.

Il a été également l'objet de quelques incidents pour assurer le transport des couvertures supplémentaires.

Afin de retrouver sa route au milieu de ce désert de neige, le commandant a dû passer un guide.

Le détachement qui était parti à sept heures du matin a atteint Narbonne qu'à 4 heures de l'après-midi, c'est-à-dire après neuf heures d'une marche très pénible.

Le rapport ajoute que l'état sanitaire des troupes est satisfaisant.

DANS LE GARD

Nîmes, 24 novembre. — A Rusan et à Rébelle, devant l'habitation hostile de la foule, l'agent du fisc n'a pu effectuer les opérations d'inventaires.

A Molières les portes des églises ont été brisées par des sapeurs du génie. L'abbé Gaudin, vicaire de Rébelle, ayant insulté l'abbé de Narbonne, a été arrêté. Son arrestation n'a pas été maintenue.

OPERATIONS TERMINEES

Paris, 24 novembre. — Il ne reste plus d'inventaires à faire que dans les départements de l'Ardèche, la Lozère et l'Aveyron. Dans les autres départements les opérations ont été terminées.

Le préfet de la Somme a suspendu 4 moines pour avoir refusé des crucifix dans les écoles.

Dans le Finistère, le maire et l'adjoint de Plozevet ont été suspendus au raison de leur attitude au moment de l'inventaire de l'église.

CHEZ LES CHOQUAIS

Quimper, 24 novembre. — 18 procès-verbaux ont été dressés à Plouzaner. Ils sont parvenus aujourd'hui au procureur de la République.

Les délinquants se répartissent ainsi : Deux préteurs, un noble, un propriétaire, un négociant, sa femme et sa fille et onze cultivateurs ou marins-pêcheurs.

Le charbonnier, locataire qui avait déserté et fragrant de charbon, avait été arrêté par la police. Il a été arrêté au moment de son mandat d'amener délivré par le parquet.

La démonstration navale au Maroc

Toulon, 24 novembre. — Les ordres donnés par le gouvernement à la Flotte maritime française invitent celle-ci à former une division de cuirassés susceptibles de marcher au premier signal vers les côtes marocaines.

La division se compose comme nous le savons d'un cuirassé, le « Suffren », de « St-Louis » et de « Charlemagne ». Elle est prête à prendre la mer dès maintenant.

Les apprentis et les quartiers-maîtres de Lorient compléteront les effectifs.

On pense qu'elle partira demain pour Tangier.

Les Syndicats en Allemagne

Berlin, 24 novembre. — Le Reichstag a abordé la discussion de la loi accordant aux syndicats la personnalité juridique.

Cette loi n'a trouvé que des critiques, même sur les bancs du centre. Les socialistes surtout l'ont combattue avec vigueur, à cause de son esprit bureaucratique et taylorien.

Legier, directeur de l'organisation syndicale allemande, a déclaré qu'elle avait tout simplement pour but de mettre les syndicats sous la surveillance de la police.

Les délégués, qui promettent plusieurs jours, promettent de la part des socialistes une défense vigoureuse.

Le nouveau préfet de la Loire-Inférieure

Nantes, 24 novembre. — M. Hurat, le nouveau préfet nommé temporairement et remplacement de M. Bonnet, mis en disgrâce à l'occasion des inventaires, est arrivé ce soir à Nantes.

Des cris hostiles ont été poussés, à son arrivée à la préfecture, par une trentaine de cléricaux militants de la ville.

Tous les républicains sont très heureux de la décision ministérielle.

COURS DES COTONS

Le Havre, 24 novembre. — Cours de clôture du Marché des cotons. Tendances plutôt faibles. Un peu d'humanité, de l'hygiène, de la propriété, et surtout moins d'exploitation capitaliste.

69.12 ; Octobre 68.12